



# CLN TRIO CORPORATE 3 ANS

## BROCHURE D'INFORMATION

CLN indexée à la signature de 3 entreprises - EUR - 3 ans

**Titre de créance non garanti en capital** (ni en cours de vie, ni à l'échéance)<sup>1</sup>

**Durée d'investissement conseillée : 3 ans**

**Un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 7,49%**  
sur 3 ans en l'absence d'Évènement de Crédit (tel que défini dans le cadre de l'ISDA)

**Eligibilité :** Unités de compte de contrats d'Assurance vie

<sup>1</sup> Le produit est également soumis au risque de défaut de Société Générale

Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres soit 1000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des titres hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

## OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

- « **CLN Trio Corporate 3 ans** » est une solution d'investissement simple et transparente indexée à la signature de 3 entreprises de renom : **Société Air France, Peugeot SA et Wendel**.
- À l'issue de chaque année et en l'absence d'Évènement de Crédit, l'investisseur bénéficie d'un coupon attractif de 7,5%<sup>1</sup> p.a. payé annuellement (soit une surperformance annuelle de 6,01% par rapport au taux sans risque de maturité similaire égal à 1,48% au 14/12/2011)<sup>2</sup>.
- En l'absence d'Évènement de Crédit, l'investisseur bénéficie du remboursement de l'intégralité de son capital à l'échéance.

## MÉCANISME DU PRODUIT

### Païement des coupons

**Cas favorable** : En l'absence d'Évènement de Crédit, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> à l'issue de chaque année jusqu'à l'échéance :

**UN COUPON DE 7,5% P.A.**

Ce coupon est calculé pro rata temporis et sera ainsi égal à 8,0% la première année.

**Cas défavorable** : Sinon, si un Evènement de Crédit survient sur une ou plusieurs Entités de Référence, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> :

**UN COUPON ANNUEL DE 7,5% DIMINUÉ DE 2,5%  
PAR ENTITÉ DE RÉFÉRENCE AYANT SUBI UN ÉVÈNEMENT DE CRÉDIT DEPUIS L'ORIGINE**

### Remboursement du capital à l'échéance

**Cas favorable** : En l'absence d'Évènement de Crédit sur les Entités de Référence, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> :

**L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL**

**Cas défavorable** : Sinon, si un Evènement de Crédit est survenu, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> :

**L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL**

**(1 - TAUX DE RECOUVREMENT MOYEN<sup>3</sup>) X (1/3) X NOMBRE D'ÉVÈNEMENTS DE CRÉDIT SUR LE PANIER<sup>4</sup>**

Dans ce cas l'investisseur **subit une perte en capital**

<sup>1</sup> Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale.

<sup>2</sup> Source : Bloomberg au 15/12/2011.

<sup>3</sup> Si un Evènement de Crédit survient, la valeur de marché résiduelle des obligations standards émises par l'Entité de Référence est calculée au cours d'un Protocole de Marché, sous le contrôle de l'ISDA : cette valeur est appelée le Taux de Recouvrement (exprimé en %). Le Taux de Recouvrement moyen est la moyenne des Taux de Recouvrement des Entités de Référence ayant subi un Evènement de Crédit depuis l'origine.

<sup>4</sup> Un seul Evènement de Crédit au maximum sera comptabilisé par Entité de Référence du panier.

## AVANTAGES

- En l'absence d'Évènement de Crédit sur les Entités de Référence, l'investisseur bénéficie d'un **coupon attractif de 7,5% p.a. à l'issue de chaque année.**
- En l'absence d'Évènement de Crédit sur les Entités de Référence, l'investisseur bénéficie du **remboursement de l'intégralité de son capital à l'échéance.**
- L'investisseur profite d'une exposition à la signature de **Société Air France, Peugeot SA et Wendel, trois sociétés de renom dans leur secteur.**
- L'investisseur bénéficie **d'une surperformance annuelle de 6,01% par rapport au taux sans risque** de maturité similaire, égal à 1,48% au 14/12/2011.

## INCONVÉNIENTS

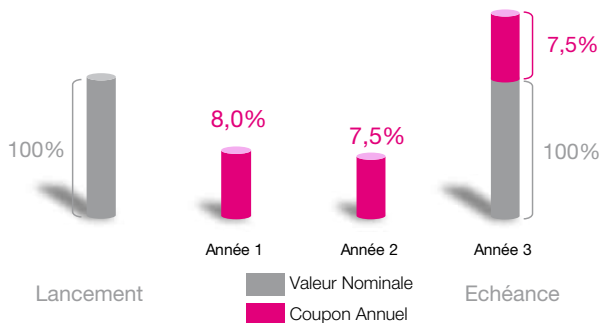
- **L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie du capital à l'échéance.** Si un Évènement de Crédit survient sur une ou plusieurs Entités de Référence, la valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.
- En outre, le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur Société Générale.
- En cas de survenance d'un Évènement de Crédit sur une ou plusieurs Entités de Référence du panier, le coupon annuel de 7,5% est réduit de 2,5% par Entité impactée dès l'année de cet Évènement de Crédit. Le coupon peut être nul.
- Le gain offert par le produit **est limité à 7,5% p.a.**

## ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les illustrations ont été faites sous l'hypothèse d'un Taux de Recouvrement égal à 0%<sup>1</sup> pour les Entités faisant l'objet d'un Évènement de Crédit. Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Données hors prélèvements sociaux et fiscaux, frais de gestion et frais sur entrée et versement.

### SCÉNARIO FAVORABLE

Aucun Évènement de Crédit au cours des 3 ans

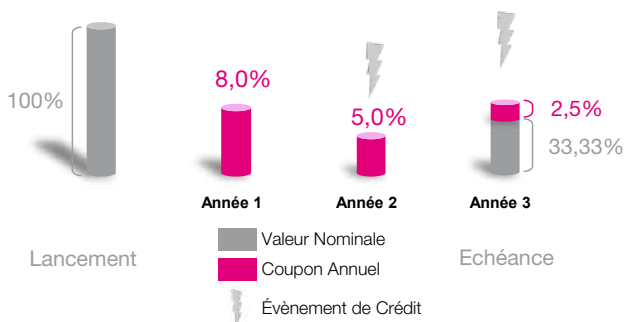


- Au cours des 3 années, aucune Entité de référence ne subit d'**Évènement de Crédit.**
- En année 1, l'investisseur reçoit un **coupon de 8%.**
- En année 2, l'investisseur reçoit un **coupon de 7,5%.**
- À l'échéance, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initialement investi + le dernier coupon dû de 7,5%, **soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,49%<sup>2</sup>.**

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Hypothèse d'un Taux de Recouvrement égal à 0%<sup>1</sup> en cas d'Évènement de Crédit.

2 Évènement de Crédit au cours des 3 ans



- En année 1, l'investisseur reçoit un **coupon de 8%.**
- Au cours des années 2 et 3, deux Entités de Référence subissent **tour à tour un Évènement de Crédit.**
- Le niveau du coupon est alors abaissé de 2,5% en année 2 et 3.
- À l'échéance, l'investisseur reçoit alors 33,33% de son investissement initial + le dernier coupon dû de 2,5%, **soit un Taux de Rendement Annuel de -23,26%<sup>2</sup>.**

<sup>1</sup> En cas de survenance d'un Évènement de Crédit affectant l'une des Entités de Référence du panier, le Taux de Recouvrement est déterminé par l'ISDA. Aucun engagement n'est pris par l'ISDA concernant la date de publication du Taux de Recouvrement.

<sup>2</sup> Taux de Rendement Annuel Brut global au terme des 3 ans, hors prélèvements sociaux, frais de gestion et frais sur entrée et versement.

## ZOOM SUR LES ENTITÉS DE RÉFÉRENCE

Entité de Référence	Obligation de Référence	Notation S&P*	Notation Moody's*	Rang	Secteur industriel S&P*	Pays
Société Air France	FR0010185975	Non Noté	Non Noté	Senior	Transport aérien	France

Société Air France est l'une des deux principales compagnies aériennes filiales du Groupe Air France/KLM. Son capital est détenu à 100% par le Groupe Air France/KLM. Cette société concentre ses activités sur trois segments stratégiques : le transport de passagers, le cargo et la maintenance. Air France emploie près de 60 000 collaborateurs et assure 1500 vols quotidiens dans 124 pays. Le groupe a réalisé un résultat net part du groupe de 613 millions d'euros pour l'exercice fiscal mars 2010-mars 2011 et un résultat net part du groupe de -183 millions d'euros pour le semestre avril-septembre 2011.

Source : [www.corporate.airfrance.com](http://www.corporate.airfrance.com), le 14 décembre 2011

Peugeot SA	FR0010780452	BB+	Baa3	Senior	Automobile	France
------------	--------------	-----	------	--------	------------	--------

Le groupe PSA Peugeot Citroën est l'un des leaders mondiaux du secteur automobile avec plus de 3,6 millions de véhicules montés et d'éléments détachés vendus dans le monde en 2010. Présent dans 160 pays, le groupe a réalisé en 2010 un chiffre d'affaire de 56 milliards d'euros et enregistré un résultat net part du groupe de 1,1 milliard d'euros.

Source : [www.psa-peugeot-citroen.com](http://www.psa-peugeot-citroen.com), le 14 décembre 2011

Wendel	XS0253989635	BB-	Non Noté	Senior	Conglomérat	France
--------	--------------	-----	----------	--------	-------------	--------

Le groupe Wendel investit sur le long terme comme actionnaire majoritaire ou de premier rang dans des sociétés cotées ou non cotées, leaders dans leurs secteurs, afin d'accélérer leur croissance et leur développement. Le groupe réalise d'importants investissements en R&D tout en se positionnant sur les pays émergents. En 2010, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 5,5 milliards d'euros et un résultat net de 1 milliard d'euros.

Source : [www.wendel-investissement.com](http://www.wendel-investissement.com), le 14 décembre 2011

\* Source : Bloomberg au 14 décembre 2011

## DÉFINITION D'UN ÉVÈNEMENT DE CRÉDIT

ISDA (International Swaps and Derivatives Association) est une association regroupant les principaux intervenants sur les produits dérivés ([www.isda.org](http://www.isda.org)). ISDA a mis en place la standardisation d'une documentation pour régir les opérations sur les Événements de Crédit, et définit notamment les 3 types d'événements qui constituent un Évènement de Crédit : Faillite de l'Entité de Référence, Défaut de Paiement et Restructuration. La définition exhaustive des Événements de Crédit est disponible sur le site de l'ISDA ([www.isda.org](http://www.isda.org)). Ces termes et conditions sont indicatifs et non exhaustifs. Les caractéristiques complètes sont disponibles sur le site «[prospectus.socgen.com](http://prospectus.socgen.com)».

### Faillite de l'Entité de Référence

Tout document, déclaration, action ou décision administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations (devient insolvable, est incapable de payer ses dettes à leur échéance...)

Où voit ses organes compétents se réunir en vue de se prononcer sur une résolution relative à la dissolution (sauf par voie de fusion), la liquidation, ou le dépôt de bilan de l'Entité de Référence.

Exemple	THOMSON
Secteur	Audio et Divertissement
Pays	France
Date de la mise en défaut	Novembre 2009
Rating au moment de l'Évènement de Crédit	D (S&P) / NR (Moody's)
Évènement de Crédit	Faillite
Raison	Présence de deux géants sur ce secteur d'activité, poussant Thomson dans un lourd endettement depuis plusieurs années atteignant 2,17 milliards d'euros.

### Défaut de Paiement

Inexécution par l'Entité de Référence, à la date d'exigibilité et au lieu de paiement prévu, d'une obligation de paiement au titre d'une ou plusieurs Obligations de l'Entité de Référence, après l'expiration de tout Délai de Grâce applicable ou réputé s'appliquer suite à la réalisation des conditions dont peut dépendre le commencement dudit Délai de Grâce, pour un montant total supérieur ou égal au Seuil de Défaut de Paiement (1 000 000 USD ou son équivalent dans la devise de référence).

Exemple	TXU EUROPE LTD
Secteur	Électricité
Pays	Grande Bretagne
Date de la mise en défaut	Octobre
Rating au moment de l'Évènement de Crédit	NR (S&P) / Caa2 (Moody's)
Évènement de Crédit	Défaut de Paiement
Raison	Défaut sur le paiement prévu de £130M d'intérêts d'obligations, après expiration du Délai de Grâce (30 jours)

### Restructuration

Toute réduction du taux ou du montant des intérêts payables ou à courir initialement prévus ; du montant du coupon ou du principal dû à l'échéance ou aux dates de remboursement prévues initialement ; tout report d'échéance d'un remboursement l'intérêts et/ou de principal, tout abaissement du rang de priorité de paiement d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de remboursement d'intérêts ou de principal, qui affecte une ou plusieurs obligations pour un montant total supérieur ou égal au Seuil de Défaut (10 000 000 USD ou son équivalent dans la devise de référence) et n'est pas prévu dans les modalités de l'Obligation concernée en vigueur.

Ne constitue pas une Restructuration, la survenance ou l'annonce de l'un des événements décrits ci-dessus ou un accord portant sur un tel Évènement, lorsqu'il ne résulte pas directement ou indirectement d'une augmentation du risque de crédit sur une Entité de Référence ou d'une détérioration de sa situation financière.

Exemple	THOMSON
Secteur	Audiovisuel et Divertissement
Pays	France
Date de la mise en défaut	Juin 2009
Rating au moment de l'Évènement de Crédit	SD (S&P) / NR (Moody's)
Évènement de Crédit	Restructuration
Raison	Programme de restructuration de la dette en accord avec les créanciers : report d'échéance du remboursement de leurs dettes en échange d'une réduction de dette via la vente de 2,8 milliards d'euros d'actifs.

Type	Titre de créance de droit français non garanti en capital
Émetteur	Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A+)
Date d'émission	2 janvier 2012
Date d'échéance	10 avril 2015
Devise	EUR
Entités de Référence	Panier de 3 entreprises françaises (liste détaillée en p.4)
Prix d'émission	99,80% Entre le 02 janvier 2012 et le 16 mars 2012, le prix progressera régulièrement au taux de 1% pour atteindre 100% le 16 mars 2012.
Garantie du capital	Non
Coupon conditionnel	7,5% p.a. (fraction de décompte des jours; 30/360) calculé sur la base de la valeur nominale.
Date de paiement des coupons	Le 10 avril de chaque année à partir du 10 avril 2013 jusqu'à la date d'échéance prévue, sous réserve des dispositions relatives aux intérêts non courus en cas d'Évènement de Crédit.
Évènements de Crédit Standard ISDA 2003 (Faillite, Défaut de paiement, Restructuration) Les définitions à droite sont purement indicatives. Veuillez vous référer aux définitions exhaustives sur le site officiel de l'ISDA <a href="http://www.isda.org">www.isda.org</a>	<p>Les 3 Évènements ci-dessous peuvent constituer un Évènement de Crédit sur l'Entité de Référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Faillite de l'Entité de Référence</b> : c'est à dire tout document, déclaration, action ou décision administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations.</li> <li>• <b>Défaut de Paiement</b> : inexécution par l'Entité de Référence d'une obligation de paiement exigible au titre d'une Obligation de l'Entité de Référence portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Défaut de Paiement.</li> <li>• <b>Restructuration</b> : réduction du taux ou des intérêts payables, réduction du montant en principal dû à échéance, tout report d'échéance, tout changement dans le rang de priorité d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de tout paiement, portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Défaut. Ne constitue pas une Restructuration, la survenance ou l'annonce de l'un des Évènements décrits ci-dessus ou un accord portant sur un tel Évènement, lorsqu'il ne résulte pas directement ou indirectement d'une augmentation du risque de crédit sur une Entité de Référence ou d'une détérioration de sa situation financière.</li> </ul>
Éligibilité	Contrats d'assurance vie
Cotation	Bourse du Luxembourg
Code ISIN	FR0011170000
Commission de distribution	Société Générale paiera à chaque distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des titres) égale à 0,83% du montant des titres effectivement placés. Toute information complémentaire relative aux rémunérations ci-dessus pourra être fournie par Société Générale à ses clients, sur demande.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne (fourchette achat/vente de 2%) dans des conditions normales de marché jusqu'à concurrence de 100 000 euros. D'ici à l'échéance, la valeur de « CLN Trio Corporate 3 ans » évoluera en fonction de la courbe du spread de crédit, du taux d'intérêt, et du risque de défaut.
Dénomination	1 000 EUR
Taille minimum de souscription	1 000 EUR
Code EUSIPA	1299 - Miscellaneous Yield Enhancement
Règlement/Livraison	Euroclear France

## FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs doivent se reporter au prospectus et à toutes Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit.

**Risque de crédit :** En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et/ou de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Dérivé de Crédit :** Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit ou d'un titre sur événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) entité(s) de référence visée(s) dans ce produit, à savoir que l'insolvabilité de l'entité ou des entités de référence peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Garantie par Société Générale :** Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale, une entité du groupe de l'Émetteur (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant, à savoir que l'insolvabilité de du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Pas de protection du capital :** Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

**Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit :** Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Seule Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux et juridiques. Absence d'offre de contracter : Ce document ne constitue, de la part de Société Générale, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRIES AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S. L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements. Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Notations des agences de crédit : toutes notations attribuées aux Entités de Référence du panier par les agences de notation sont fondées sur la situation financière des Entités de Référence. Les notations reflètent seulement les opinions des agences de notation. Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente, ou de détention de l'obligation et peut être l'objet de révision, suspension ou retrait à tout moment par l'agence de notation. Dans tous les cas, les agences de notation peuvent manquer de, faire des changements de notation en réponse à des Événements ultérieurs. Par conséquent, une notation de crédit ne peut complètement refléter les risques réels inhérents à l'obligation à une date donnée. Exposition au risque de crédit de l'Entité de Référence et au risque de marché : les Obligations font référence à un portefeuille de crédits. Le paiement des intérêts par l'Émetteur dépend de la non-survenance d'un Événement de Crédit sur les Entités de Référence sous-jacentes pendant la durée de vie du produit. En cas de survenance d'un Événement de Crédit, la valeur de marché des Obligations, ainsi que les sommes dues par l'Émetteur pourront fluctuer significativement en votre défaveur en raison de la probabilité de la baisse de la rémunération attachée au produit. La documentation contractuelle relative à l'instrument financier peut, le cas échéant, prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur l'obligation de certains Événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacent(s) de l'instrument financier ou, le cas échéant, la fin anticipée de l'instrument financier. Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Société Générale est soumise, dans une mesure limitée, à la réglementation de la Financial Services Authority (la « FSA ») au Royaume-Uni. Des informations supplémentaires concernant cet assujettissement limité à la réglementation de la FSA sont disponibles sur simple demande.